

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

**RAPPORT**

**sur le problème des réfugiés et des excédents de population en Italie**

**(Rapporteurs : M. Goedhart et M. Paul), extraits, p.8-18.**

5 « Depuis la fin de la guerre, l'Italie a donné asile à environ 320.000 réfugiés étrangers. Elle en compte encore plus de 7.000 qui ont besoin d'assistance, dont 6.000 se trouvent dans des camps. Mais il ressort [...] que l'afflux de réfugiés étrangers, surtout yougoslaves, est un phénomène continu, et que les problèmes qui en découlent pour les autorités italiennes sur le plan de l'assistance revêtent un caractère permanent.

10 Ces problèmes se compliquent singulièrement du fait de la situation intérieure de l'Italie. Ce pays a connu en effet des difficultés d'ordre économique très graves au lendemain de la seconde guerre mondiale. La masse des chômeurs et des travailleurs sous-employés, bien que leur nombre ait passé de 2,5 millions en 1945 à 1,8 million en 1959, constitue une charge très lourde pour l'État. Par ailleurs, l'Italie a dû accueillir au cours des dernières années environ 500.000 réfugiés nationaux, en provenance des anciennes colonies ou de  
15 territoires africains ayant accédé à l'indépendance ; un grand nombre d'entre eux n'ont pas encore pu être intégrés dans l'économie du pays. En matière d'assistance aux réfugiés étrangers, l'Italie est donc tributaire de l'étranger. Aussi le Gouvernement et les responsables italiens sont-ils reconnaissants aux Organisations internationales et à leurs pays membres de l'aide qu'ils lui fournissent. Le Comité intergouvernemental pour les  
20 Migrations européennes (C. I. M. E.) assure pratiquement 95 % des émigrations au départ de l'Italie. Depuis 1952, date de sa fondation, il a pris en charge près de 40.000 mouvements de réfugiés, dont 27.000 relevant du mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés. [...] Au 31 décembre 1959, 3,398 réfugiés étrangers en Italie avaient bénéficié de l'aide du Haut Commissariat. La contribution de celui-ci s'élevait  
25 à environ 200 millions de liras.

Autre organisation particulièrement active en Italie : l'U. S. E. P. (Programme américain d'aide aux fugitifs), fondé en 1952 par le président Truman. En coopération avec les  
30 agences bénévoles internationales, cette organisation a pour objectif de faciliter l'intégration et l'émigration des réfugiés dans le monde libre. Durant les années 1958-1959, l'U. S. E. P. a fourni aux réfugiés en Italie une aide d'une valeur de 2 millions de dollars, presque exclusivement sous forme de denrées alimentaires. [...]

35 6. Au cours de la discussion qui a suivi l'exposé de M. Carloni sur le problème des excédents de population, la question a été posée de savoir si l'Italie, en vue de remédier aux difficultés causées par sa situation démographique, n'aurait pas intérêt à une *diminution générale du nombre des naissances*. On a fait observer à ce sujet que les statistiques prouvent, sur le plan national comme sur le plan régional, que le taux de la natalité baisse

40 au fur et à mesure que le niveau de vie augmente, et qu'en conséquence le véritable moyen  
de remédier aux difficultés issues de la surpopulation est d'augmenter la productivité et  
d'aboutir à une meilleure répartition des richesses.

### 45 **III. *L'absorption de la main-d'oeuvre excédentaire sur le plan international par l'émigration***

L'effort qu'accomplit l'Italie sur le plan intérieur pour absorber la main-d'œuvre  
excédentaire trouve son complément, sur le plan extérieur, dans l'émigration, permanente  
ou saisonnière, libre ou contrôlée, d'un nombre considérable de travailleurs. Un  
50 programme à long terme visant à équilibrer le marché du travail devra mobiliser toutes les  
ressources de l'épargne nationale pour développer les investissements ; il doit pouvoir  
compter également sur l'émigration. Les économistes considèrent même que le succès  
d'une telle politique dépend d'un courant migratoire d'au moins 80.000 unités par an. La  
pression démographique, toutefois, n'est pas la seule cause déterminant l'émigration.  
55 Lorsque le chômeur ou le travailleur sous-employé décide d'émigrer, il se laisse influencer  
aussi par les considérations extra-économiques (traditions, affinités culturelles,  
considérations matérielles, psychologiques ou politiques, etc.). [ ...]

## 60 **CONCLUSION**

L'émigration continuera, dans les années à venir, à influencer sur le système des forces  
économiques et démographiques qui règle la vie de l'Italie. [...] Mais la politique du  
Gouvernement italien, tendant essentiellement à développer la formation professionnelle  
65 des émigrants, devrait permettre à ses ressortissants de trouver des emplois plus nombreux  
et plus intéressants en Europe. La libéralisation progressive des échanges, le  
développement accéléré de la Communauté Economique Européenne, et plus  
particulièrement la liberté de circulation des travailleurs, devraient favoriser cette osmose  
naturelle. Le Conseil de l'Europe a tout intérêt à encourager ces mouvements, car  
70 l'émigration, jadis considérée comme un expédient auquel doivent avoir recours les pays  
surpeuplés, entraîne en réalité des échanges de population qui contribuent à l'essor et qui  
freinent le vieillissement de l'Europe et du monde libre ».